

AR Prefecture

006-210600540-20210715-0802021-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 080/2021

OBJET : Administration Générale : désignation du lieu de la séance de l'organe délibérant.

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois de juillet à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDER / Xavier JARJANETTE / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Katy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Bouabdallah LAFTAS / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

ABSENTS REPRESENTES : Vanessa BEAUJAUD à Robert NARDELLI / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Stephen VIALE à Sandrine GUGLIELMINO.

Absents : Gracienne DODAIN

DIVRY*****

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole d'état d'urgence sanitaire du 6 novembre 2020, prorogé jusqu'au 30 septembre par la loi 2021-819 DC du 31 mai 2021,

Vu le décret no 2020-1358 du 6 novembre 2020 modifiant le décret no 2020-1262 du 16 octobre 2020,

Vu la présence de la Marianne et du drapeau Français au sein de l'Espace Jean Ferrat,

Considérant la nécessité d'appliquer les recommandations sanitaires face à l'épidémie liée au COVID-19,

Considérant l'importance de pouvoir assurer la continuité des décisions prises par l'instance délibérante dans les conditions sanitaires adaptées,

Considérant l'information du lieu de la tenue de la séance, transmise auprès de Monsieur le Préfet,

Considérant le terme de l'état d'urgence sanitaire, qui s'est terminée le 1^{er} juin à minuit, mais que par la loi n°2021-819 DC du 31 mai 2021 celle-ci est prorogée jusqu'au 30 septembre 2021.

Où cet exposé, Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'autoriser le Maire, à pouvoir réunir l'organe délibérant dans les lieux appropriés tels que la salle de spectacle JEAN FERRAT où l'espace permettra de garantir les distanciations physiques et les gestes barrières.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23 Votants : 26 Absents : 1 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN CI DESSUS

Robert NARDELLI
Maire de Drap

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/07/2021

Affichage en mairie le : 16/07/2021